



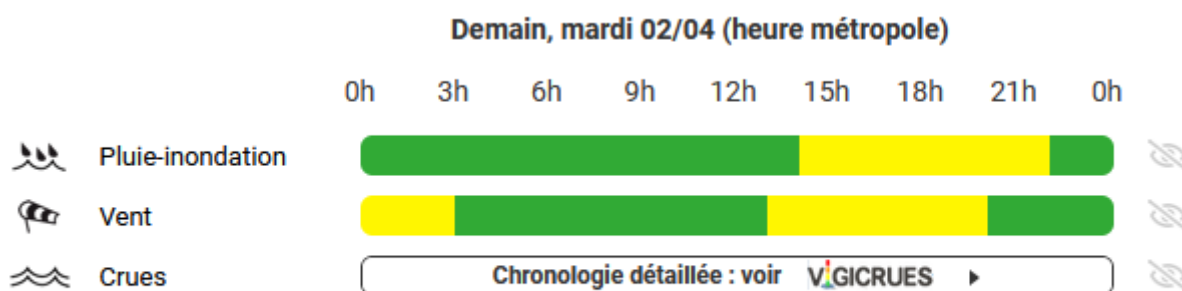
PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES VENT ET PLUIE-INONDATION

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Qualification de la situation :

Cette nuit :

Ciel variable. Des averses sont possibles en soirée sur le centre du département. Elles cessent rapidement.

En cours de nuit, vent d'Ouest-Sud-Ouest généralement assez fort ; puis faiblissant. Rafales atteignant 75 km/h.

Demain :

Il pleut sur tout notre territoire dès le matin. Les précipitations sont faibles, mais durent toute la journée. Pour la nuit : Le ciel est gris avec un temps généralement sec en première partie de nuit. Cependant, sur la Cornouaille côtière ainsi que sur la moitié nord du département, de faibles pluies se produisent, dès le crépuscule. En seconde partie de nuit, elles se généralisent. On prévoit au maximum jusqu'à 25 millimètres de pluie sur la Cornouaille intérieure.

Vent de Sud à Sud-Ouest, généralement assez fort. Avec, des rafales atteignant 85 km/h, en journée et la nuit suivante.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ,
<http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 27 mars 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La sous-préfète de Châteaulin

Estelle LEPRETRE